

OUVERTURE - ALLOCUTION

GEORGIOS I. DELLIOS

Doyen de la Faculté de Droit Professeur

Madame la Rectrice suppléante,
Monsieur le Consul général de la France à Thessalonique
Messieurs les représentants des Autorités judiciaires et administratives
Messieurs les représentants du Barreau et de l'Union des Notaires de Thessalonique,
Chers collègues,
Chères étudiantes et étudiants,

C'est un grand honneur et une immense joie de vous accueillir ce soir pour cet événement si heureux dont la Faculté de Droit de l'Université Aristote de Thessalonique est particulièrement fière. Aujourd'hui, notre Faculté attribue le titre de docteur honoris causa à M. Alain Supiot, professeur du Collège de France. Il va de soi, M. le Professeur, que pour les heures qui viennent vous serez au cœur des débats. Permettez-moi cependant de vous présenter en quelques mots la Faculté universitaire qui vous attribue ce titre académique suprême.

La Faculté de Droit de l'Université Aristote de Thessalonique est la deuxième faculté de Droit la plus ancienne de Grèce. Elle a été formellement fondée en 1927 et a commencé à fonctionner dès l'année académique 1930-1931. Aujourd'hui, près de 4 000 étudiants suivent les cours et son personnel enseignant compte 50 personnes.

C'est la première fois que la Faculté de Droit attribue le titre de docteur honoris causa à un professeur du Collège de France. Cela me rend particulièrement heureux car le Collège de France il est une des institutions académiques les plus éminentes et les plus anciennes au monde. Il a été fondé en 1530 par le roi François Ier et a connu un grand essor à l'époque des Lumières. De nos jours, il est l'institution majeure de recherche et d'enseignement en France. Il dispose de 45 chaires, réparties en cinq départements dont le premier est consacré aux mathématiques et aux sciences numériques, le second à la physique et la chimie, le quatrième aux sciences de la nature, le quatrième à la philosophie et aux sciences sociales, tandis que le cinquième est consacré à la philologie, l'histoire et l'archéologie. Occuper le poste de professeur du Collège de France est une distinction académique suprême en France. Ce titre fut porté par des personnalités célèbres de la science. Citons, ici, les philosophes Michel Foucault et Pierre Bourdieu, le théoricien de la littérature et spécialiste de la sémiologie Roland Barthes, le poète et philosophe Paul Valéry, l'historienne et helléniste Jacqueline de Romilly, ainsi que plusieurs prix Nobel, tels qu'Henry Bergson, [Frédéric Joliot](#) et [Jacques Monod](#).

Le professeur M. Alain Supiot fut élu au Collège de France en 2012. En effet, il a succédé à la Professeure Mireille Marty-Delmas, à la chaire «Droit social et Mondialisation : analyse juridique des solidarités.» Son œuvre, aux nombreuses facettes, nous sera présentée dans leurs éloges par les professeurs de notre faculté MM. Angelos Stergiou, Petros Stangos et Christina Deliyianni-Dimitrakou. Permettez-moi toutefois de dire, moi aussi, quelques mots à propos de la personnalité d'honneur de ce soir.

Alain Supiot est un professeur célèbre du droit social ainsi qu'un théoricien du droit de grand prestige. Avant son élection au Collège de France, il était professeur aux facultés de droit des universités de Poitiers et de Nantes. Il est l'auteur d'une riche œuvre de recherche, en France et à l'étranger, et a fondé deux institutions de recherche importantes dont le siège se trouve à Nantes : la Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin, d'une part, qui promeut l'approche interdisciplinaire des changements du lien social. Et l'Institut d'études avancées, d'autre part, qui accueille des scientifiques de prestige du monde entier qui traitent de l'analyse des fondements dogmatiques des sociétés contemporaines. Le professeur Supiot a été président de plusieurs organes consultatifs et de sociétés scientifiques. Il est membre correspondant de la British Academy et a publié un grand nombre d'articles scientifiques, d'ouvrages collectifs et de monographies en langue française et étrangères.

Du fait de recherches qu'il mène depuis longtemps dans le domaine du droit social, en 1997, la Commission européenne l'a nommé à la tête d'une équipe de recherche interdisciplinaire dont la mission était d'examiner l'avenir du droit du travail en Europe. Le fruit de cette recherche était la monographie intitulée « Au-delà de

l'emploi », également connue comme rapport Supiot, qui a été traduite à cinq langues (anglais, allemands, italiens, espagnols et néerlandais), et est devenue objet de nombreux congrès et de séminaires en France et à l'étranger. Dans le domaine de la théorie du Droit, Alain Supiot a étudié les impacts de la globalisation sur l'évolution du droit. Au cours des dernières années, il a publié trois ouvrages importants dans ce domaine, intitulés « L'esprit de Philadelphie », « Homo Juridicus » et « La Gouvernance par les Nombres. »

Monsieur le Professeur, nous connaissons votre œuvre importante sur la fonction anthropologique du droit. Nous partageons même votre idée selon laquelle l'entreprise scientifique qui ne prend pas en compte la nature humaine et ses besoins, est vouée à l'échec. «La mesure de tout, l'homme » avait dit le sophiste grec suprême Protagoras. Ainsi, nous sommes d'accord avec vous quand vous dites que l'Union européenne risque d'échouer si elle n'est pas combinée à l'émergence d'un sentiment communément partagé par les peuples d'Europe. Si, en d'autres termes, elle n'est pas fondée sur l'idée de la solidarité.

Honorable Professeur, Alain Supiot, c'est une grande joie pour nous de savoir que, sous peu, vous deviendrez membre de notre communauté scientifique. Je tiens à vous exprimer une fois de plus mes salutations cordiales et mes remerciements pour avoir accepté la proposition de notre Faculté. Mais, écoutons à présent les éloges que prononceront, en esquissant votre personnalité et votre œuvre, les Professeurs Angelos Stergiou, Petros Stangos et Christina Deliyianni-Dimitrakou.